

Code of Conduct

Sports Officials Canada's *Code of Conduct* is based on sportsmanship and fair play in order to provide a positive experience for all participants.

1. Officials must conduct themselves in accordance with the highest ethical standards and be a positive role model in behaviour and personal appearance.
2. Officials must place the safety and welfare of competitors above all else, and will strive to provide a sportsmanlike environment.
3. Officials must emphasize the spirit of the competition rather than its outcome.
4. Officials must be impartial, consistent, objective, unbiased and courteous when making decisions.
5. Officials must accept responsibility for their actions and decisions.
6. Officials must know the rules and apply them within their spirit and intent.
7. Officials must respect, support and remain loyal to other officials.
8. Officials must avoid any situation that may be construed as a conflict of interest.

03/26/06

Code de Conduite

Le *Code de conduite des Officiels Sportifs Canada* se fonde sur l'esprit sportif et le franc-jeu afin de permettre une expérience positive à tous les participants.

1. Les Officiels doivent se conduire conformément aux normes éthiques les plus élevées et ils doivent être un modèle positif de comportement et avoir bonne apparence.
2. Les Officiels doivent placer la sécurité et le bien-être des compétiteurs au-dessus de tout, et ils doivent tendre à un environnement permettant une attitude sportive positive.
3. Les Officiels doivent insister sur l'esprit de la compétition plutôt que sur son résultat.
4. Les Officiels doivent être impartiaux, constants, objectifs, non biaisés et courtois quand ils prennent des décisions.
5. Les Officiels doivent accepter la responsabilité de leurs actions et de leurs décisions.
6. Les Officiels doivent connaître les règlements et les appliquer dans le cadre de l'esprit et de l'intention des dits règlements.
7. Les Officiels doivent respecter les autres officiels, les soutenir et demeurer loyaux envers eux.
8. Les Officiels doivent éviter toute situation qui puisse être interprétée comme un conflit d'intérêt.

03/26/06